

## Lamorlaye Autrement – Bonus au bulletin N°6

Un de nos colistiers a parfois la dent un peu dure et un sens certain de l'observation ; il, nous a livré, il y a quelques mois, une compilation assez édifiante des faits et gestes de nos élus.

Si nous ne sommes pas souvent sur la sellette c'est... que nous sommes ses élus préférés !

Ce travail, a servi de point de départ au bulletin N°6 qui vient d'être distribué. En page 3 nous vous y promettons des « bonus » comme dans les bons DVD : depuis des années, ne dit-on pas du Conseil municipal de Lamorlaye que c'est mieux qu'au théâtre ce soir...

Voici ces « bonus » : un petit compte rendu des péripéties qui ont émaillé certaines réunions du Conseil Municipal ; certaines ont été reprises dans le bulletin N°6 mais nous préférons les laisser à leur place dans cette vue chronologique.

Abréviations utilisées : B.I.M. pour Bulletin d'informations municipales et C.M. pour Conseil Municipal bien sûr...

- ✓ C.M. du 30/05/2008 : Mme Bollack-Badel (Lamorlaye Passionnément) a donné sa démission et est remplacée par M. Cazin. Dans le Rapport de la Chambre des Comptes, il est fait des remarques sur la gestion de la commune portant sur la période 2002 à 2005 (voir B.I.M. n°2 de juin 2008).
- ✓ C.M. du 31/07/2008 : Mme Curan-Bidaut critique ouvertement la date de cette réunion, en soulignant qu'elle correspond à une période de vacances scolaires. Pourtant le planning a été fixé dès le mois de mai.
- ✓ C.M. du 27/02/2009 : Retrait des délégations à Mme Peltier et à M. Combelle, suite à suspicion de prises illégales d'intérêts (la justice a conclu par un non-lieu)
- ✓ C.M. du 27/03/2009 : Mme Curan-Bidaut exige que tout ce qui demande un vote soit fait à bulletin secret, (ce qui rallonge considérablement la réunion). La séance devient houleuse et M. Merlin en profite pour faire le spectacle à lui tout seul (en invectivant le Maire, etc.).
- ✓ C.M. du 30/04/2009 : Avant toute chose M. Garnier fait une déclaration sur l'approbation des comptes rendus des séances du C.M. précédents. M. le Maire n'acceptera dorénavant que les remarques faites par écrit, pour éviter, paraît-il, que les opposants n'interviennent que pour ergoter, corriger, ou épiloguer sur les termes contenus dans les comptes rendus ; ce qui n'est qu'une façon de fuir des difficultés inévitables et... qui ne seront pas évitées
- ✓ C.M. du 29/05/2009 : Plusieurs sujets seront votés à bulletin secret. Une nouvelle fois l'opposition déclenche un tollé et une violente attaque à propos du compte rendu de la séance précédente. La liste de Mme Jean préférerait aussi pouvoir discuter normalement ce compte-rendu : mais elle tente de le dire plus calmement...
- ✓ C.M. du 25/09/2009 : M. le Maire a retiré leurs délégations à 1 adjoint et à 3 conseillers. Ils appartenaient tous les 4 à sa liste. De ce fait la liste de M. Garnier se retrouve à 15 éléments (c'est juste la majorité).

- ✓ C.M. du 29/01/2010 : Dans le public, des citoyens se plaignent de tant d'excès de langage de la part de certains Conseillers lors de ces réunions, alors qu'ils peuvent utiliser la Tribune Politique dans le B.I.M. pour s'exprimer. L'année 2010 commence bien, le groupe Réussir Lamorlaye continue de refuser systématiquement tout dialogue.
- ✓ C.M. du 26/03/2010 : Mme Bachelier remplace M. Cazin démissionnaire. Elle déclare qu'elle adhèrera aux positions de M. Merlin. Bonne résolution qui n'aura qu'un temps.
- ✓ C.M. du 18/06/2010 : Création d'un nouveau groupe au sein de C.M., formé par les 7 dissidents de la liste Vivre à Lamorlaye avec M. Drumont comme Président. Pourtant il n'aura pas accès à la Tribune Politique.
- ✓ C.M. du 22/10/2010 : A peine la séance ouverte, les dissidents de droite, avec M. Lesage et M. Merlin quittent la salle en vociférant, en lançant des injures et en se cachant derrière les fenêtres. Le quorum n'étant plus atteint, M. le Maire lève la séance à 21h. La seconde séance aura lieu le 27/10/2010. Tous présents ou représentés.
- ✓ C.M. du 28/01/2011 : M. Garnier informe le Préfet de L'Oise de sa démission de ses fonctions de Maire et de Conseiller Municipal. Il attend sa réponse. Mme Royer et M. Madeleine auraient suivi. La réunion s'est terminée au poste de police.
- ✓ Le 1<sup>er</sup> février 2011 M. Madeleine donne officiellement sa démission du C.M. en exposant ses raisons.
- ✓ Dans le B.I.M d'avril 2011 (n°32) M. Merlin se réveille et insère dans la Tribune Politique un article, (le premier depuis son élection).
- ✓ C.M. du 17/03/2011 : Avant l'ouverture de la séance, chacune des têtes de liste, a voulu prendre la parole pour lire des déclarations demandant la démission du Maire et celle de l'ensemble du Conseil. N'ayant pas eu satisfaction ils ont quitté la salle. Le quorum n'étant plus atteint (14), la réunion a été reportée.
- ✓ C.M. du 22/03/2011 : Cette seconde séance débute à 19h30 et le Maire laisse les opposants lire leur déclaration. L'ordre du jour est voté à bulletin secret. Mme Dubreuil-Tardiveau remplace M. Madeleine.
- ✓ Sur le B.I.M. de mai 2011 (n°33) M. Merlin manque la Tribune Politique.
- ✓ C.M. du 13/05/2011 : Encore une fois, avant l'ouverture de la séance, M. Lesage (Réussir Lamorlaye) a décidé bruyamment de ne pas siéger, entraînant avec lui tous les opposants à l'exception de Mme Jean et M. Moula. Le prétexte était que M. Garnier n'avait pas inscrit à l'Ordre du Jour les propositions du Préfet, concernant la loi sur la territorialité et la création d'une nouvelle agglomération de communes. Or un dossier était déposé devant chaque conseiller, sur la table, pour être ajouté aux discussions, en fin du Conseil. Cette manœuvre déjà utilisée lors des séances du 22/10/2010 et du 17/03/2011, permet aux dissidents de l'actuelle majorité, de la liste de Mme Curan-Bidaut et celle de M. Merlin de se faire remarquer. Après la reprise, tous les votes ont lieu à bulletin secret.
- ✓ C.M. du 17/06/2011 : Conseil Municipal exceptionnel demandé par le Gouvernement pour désigner les suppléants des Conseillers Municipaux pour élire les Sénateurs de leur Département. Il fallait élire 8 délégués suppléants sur une seule liste ; on aurait pu choisir soit 5 conseillers de la majorité, 1 de la liste de Mme Curan-Bidaut, 1 de la liste de dissidents, 1 de la liste de M. Merlin et 1 de la liste de Mme Jean ; mais cela n'a pas été possible. Un conseiller démissionnaire de la liste du maire était inscrit sur 2 listes, ce qui est illégal. Vote à bulletin secret. Une fois les comptes faits, 4 suppléants pour la liste de M. Garnier, 4 pour la liste des autres opposants et 0 pour la liste de Gauche.

- ✓ C.M. du 27/06/2011 : Avant que M. Garnier n'ouvre la bouche, Mme Peltier quitte la salle en demandant à ses amis de la suivre. Sont donc sortis les opposants du Maire et les représentants de la liste de Mme Curan-Bidaut (cette dernière était absente). Il reste 17 Conseillers, le quorum est atteint. M. Lesage revient vers 20h50 et demande à siéger. Tous les votes ont lieu à main levée (Mme Curan-Bidaut étant absente)
- ✓ C.M. du 30/09/2011 : Une fois de plus, les dissidents de la liste majoritaire, la liste de Mme Curan-Bidaut, et la liste de M. Merlin, après avoir lu une déclaration pour dire que M. Crépon avait été élu de manière illégale, ont quitté la salle. Le quorum étant toujours atteint (la liste de Mme Jean étant restée), les votes auront lieu à main levée.
- ✓ C.M. du 02/12/2011 : La séance commence normalement, le quorum étant atteint. Puis après le 3<sup>ème</sup> vote de la soirée, les dissidents quittent la séance sous le prétexte que M. Crépon n'a rien à faire dans la salle.
- ✓ **Réunion « TOUTES COMMISSIONS » du 14/12/2011. Séance non publique : il faut laisser à d'autres le soin d'en faire le rapport ; cela n'a pas tardé : rien de constructif ne pouvait en sortir.**
- ✓ C.M. du 03/02/2012 : Installation de M. Chevenet en remplacement de Melle Del Rio démissionnaire
- ✓ **Dans sa Tribune Politique du B.I.M. de mai 2013, M. Merlin indique qu'il serait le seul signataire de son article (en effet on avait vu à plusieurs reprises que Mme Bachelier ne le suivait pas lors des votes).**
- ✓ C.M. du 13/05/2013 : 9 personnes étaient absentes et n'avaient pas donné leur pouvoir. Mais avec 18 présents et 2 pouvoirs, le quorum était atteint.
- ✓ C.M. du 09/10/2013 : Suite à la démission de M. Miccoli, de la liste majoritaire, entrée au Conseil de Mme Tulipier pour quelques mois.
- ✓ **Dans le B.I.M. de novembre 2013 (n°60), Mme Curan-Bidaut n'a pas pu publier sa chronique, M. le Maire jugeant que dans le texte, certains passages pouvaient être considérés comme insultants à l'égard d'un Employé Municipal.**
- ✗ C.M. DU 06/11/2013 : La réunion concernant uniquement le vote du PLU (Plan Local d'Urbanisation) n'a pas pu se tenir, la salle étant envahie par un public trop nombreux pour celle-ci.
- ✓ C.M. du 15/11/2013 : cette fois le C.M. se tient au Foyer culturel et le PLU sera voté

Parcours sans doute non exhaustif ; pas forcément neutre mais fidèle. Qui donne un peu le tournis ; un tournis qu'ont sans doute souvent ressenti ceux qui assistaient aux séances du Conseil municipal...